



On respect du coefficient pour le salaire

Par **lola**, le **09/01/2012** à **21:06**

Bonjour,rnrnJ'ai été recruté dans une entreprise , en 2004, en 2006, une filiale a été crée dans une autre ville, et j'y ai été affectée. En Juillet 2011, j'ai été en congé maternité, jusqu'au 10/11/11. j'attends un licenciement économique qu'on m'a signalé par téléphone pendant mon congé maternité, mais pour lequel je n'ai encore rien reçu. je perçois un salaire fixe et un variable en fonction des chiffres que l'on fait, pendant mon absence cette prime ne m' a pas été versée (chose que je comprends) mais le calcul des mes indemnités a été fait sur les 3 derniers mois ce qui n'est pas à mon avantage, je suis cadre : est-ce normal? deplus le salaire fixe ne correspond pas à mon coefficient, si on exclu les primes variables, comment je peux les réclamer avant le licenciement économique?rnrnmerci pour vos réponses

Par **pat76**, le **10/01/2012** à **12:51**

BonjourrnrnTant que vous serez en congé maternité et jusqu'à 4 semaines à l'issue du congé maternité, le licenciement économique ne pourra pas vous être signifié.rnrnL'information d'un licenciement économique par téléphone, n'a aucune valeur. Donc vous n'êtes au courant de rien tant que vous n'avez pas été informé par courrier recommandé.rnrnVous devrez auparavant être convoqué à un entretien préalable.rnrnConsultez votre convention collective afin de savoir à quel niveau et quel coefficient vous avez le droit.rnrnLa réclamation pour les salaires se prescrit par 5 ans.

Par **lola**, le **10/01/2012** à **22:56**

Bonsoir, rnrnmerci pour votre réponse rnrnpour précision, je fais partie de la convention 3301 coef 450, avec un fixe de 3500 et un variable or étant en arret maternité puis maladie, je n'ai plus les primes... de plus mon poste ainsi que celui de MES collègues ne riment plus à rien car toute l'activité à été transférée au siege, en résumé même si je reviens travailler, je reviens pour ne rien faire.rndois -je notifier cette situation par LAR car je ne toucherais que le fixe en attendant un éventuel licenciement "déguisé"?rnrnmerci